

Compte rendu de la séance du 11 juin 2020

Présents: 21

Absents ayant donné pouvoir: 2 (Rachel Brun à Karine Fourcade et Patrick Rozière à Bernard Maury)

Votants: 23

Attribution de travaux

↳ Suite à l'appel d'offres engagé pour les travaux d'adduction d'eau potable au village du Mas, 3 offres ont été analysées par le maître d'œuvre. Après présentation de l'analyse, le conseil municipal valide l'offre la mieux-disante, suivant l'avis du maître d'œuvre et de la CAO, c'est-à-dire celle de l'entreprise Marquet SAS pour un montant de tranche ferme à 89 970,83 €HT (soit 107 965,00€ TTC).

Vote Pour : 21

Contre : 2 (C.Viala et D.Bienaimé)

Abst : 0

↳ Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'aménagement de surface du village de Chamberton, 2 offres ont été analysées par le maître d'œuvre. Le conseil municipal décide de suivre l'analyse et l'avis de la CAO en retenant l'offre la mieux-disante qui est celle de l'entreprise Roger Martin pour un montant total de 447 474,00 €HT (soit 536 968,80€ TTC).

Vote Pour : 23

Contre : 0

Abst : 0

Désignation des représentants municipaux dans les syndicats, commissions et organismes

↳ Au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Neuvéglise, le Conseil élit à l'unanimité Madame le Maire et Madame Maud Domergue, seules candidates.

↳ Au Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil valide à l'unanimité la proposition de constituer un conseil d'administration à 8 représentants élus et 8 représentants de la société civile nommés par le Maire.

Le conseil élit à l'unanimité la seule liste candidate, proposée par Mme le Maire (présidente de droit), et constituée de : Monique PANAFIEU, Rachel BRUN, Karine FOURCADE, Nicole FALET, Benoit GRAS, Jean-Claude DELORT, Maud DOMERGUE et Cathy SALVAGNAC.

↳ Aux conseils d'écoles de Neuvéglise et d'Oradour, outre Madame le Maire y ayant voix délibérative de droit, sont élues, après appel des candidatures, Mme Karine FOURCADE, adjointe en charge des affaires scolaires et Mme Marie-Noëlle JEMINET, comme titulaires, et Mme Monique PANAFIEU et Mme Nicole FALET comme suppléantes.

↳ Au Syndicat aérodrome Saint Flour Coltines, Mme le Maire propose les candidatures de Jean-Claude DELORT et Benoit GRAS comme titulaires et de Rachel BRUN et Myriam FONTAINE comme suppléantes. Aucun autre élu ne se porte candidat. La proposition est approuvée à l'unanimité.

↳ Les candidatures de Pascal DEQUIN comme titulaire et Bernard MAURY comme suppléant, pour représenter la commune à Cantal Ingénierie et Territoires sont proposées par Madame le Maire. Aucun autre élu n'est candidat. La proposition est votée à l'unanimité.

↳ Le Maire propose la candidature de Karine FOURCADE comme représentante au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales. Aucun autre conseiller n'est candidat. Mme Fourcade est élue à l'unanimité.

↳ Mme Karine FOURCADE, seule candidate, proposée par Madame le Maire, est élue à l'unanimité comme représentante pour les questions de défense.

↳ Mme Monique PANAFIEU, seule candidate, est désignée à l'unanimité comme déléguée au sein de l'ADMR Chaudes-Aigues.

↳ M.DELORT Jean Claude et Mme Maud DOMERGUE obtiennent l'unanimité des votes et sont élus délégués à la fédération des stations vertes.

Piscine municipale de Lanau

↳ Le Conseil Municipal approuve le protocole sanitaire de lutte contre la propagation du virus Covid 19 permettant d'ouvrir la piscine municipale de Lanau cet été. A cette occasion, la mise à jour du règlement intérieur de la piscine est validée par le conseil.

Vote Pour : 23
Contre : 0
Abst : 0

↳ Modification des tarifs

Les tarifs de la piscine municipale de Lanau sont inchangés depuis 2014. Compte tenu des multiples contraintes financières engendrées par le fonctionnement, la gestion et l'entretien de la piscine et par les consignes sanitaires approfondies auxquelles il convient de se plier, une révision des tarifs est proposée.

Les prix suivants sont validés par les élus :

	ancien tarif	nouveau tarif
entrée adulte	3,00 €	3,50 €
entrée enfant (jusqu'à 14 ans)	1,50 €	2,00 €
abonnement adulte (15 entrées)	30,00 €	35,00 €
abonnement enfant (15 entrées)	15,00 €	20,00 €
tarif colonies, villages vacances...	1,40 €	1,90 €

Vote Pour : 22
Contre : 1 (C.Viala)
Abst : 0

Autres décisions du conseil

- L'acquisition de terrain pour accès public à Sérriers (sur les parcelles 227A0057 et 227A0061) sera finalement établie en étude notariale et non par acte administratif comme mentionné dans la précédente délibération.

Vote Pour : 23
Contre : 0
Abst : 0

- Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des recrutements liés à des besoins temporaires (saisonniers, remplacements, accroissement d'activité...).

Vote Pour : 23
Contre : 0
Abst : 0